

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

28 octobre 2021

La conception vertueuse du Centre Aquatique reçoit la certification « NF HQE¹ équipements sportifs » !

Réalisé pour le compte de la Métropole du Grand Paris dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, le Centre Aquatique, ouvrage en cours d'exécution à Saint-Denis, s'est vu attribuer le niveau « Exceptionnel » lors de l'audit de certification « NF HQE équipements sportifs¹ » de sa phase de conception. Cette reconnaissance constitue une nouvelle preuve du respect des normes les plus ambitieuses et exigeantes pour ce projet déjà emblématique.

Cette certification, attribuée par Certivéa et pilotée au sein du groupement SIMBALA par le Bureau d'Etudes INDDIGO, vient conforter l'excellence architecturale, technique et environnementale déjà reconnue par le Comité d'Innovation de la SOLIDEO en mai 2020 et les différents partenaires du projet dont le Comité d'Organisation de Paris 2024.

« La Métropole du Grand Paris se félicite de cette nouvelle étape franchie vers la reconnaissance de tous les moyens mis en œuvre, dès la phase de conception, afin de maîtriser l'impact environnemental du Centre Aquatique, tout au long de sa durée de vie », déclare Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris.

La qualité du projet est le fruit d'une collaboration étroite entre le concédant, la Métropole du Grand Paris, et le concessionnaire, le groupement SIMBALA. Ainsi, de nombreux points forts en matière sociale et environnementale ont été mis en exergue, comme :

- la concertation avec les habitants du territoire métropolitain pour concevoir le programme de l'opération,
- l'objectif ambitieux du zéro déchet ultime de chantier,
- le système de récupération des eaux usées,
- l'utilisation de la chaleur générée par un datacenter pour chauffer l'eau des bassins,
- le confort pour les usagers grâce aux ambiances intérieures,
- l'utilisation massive du bois comme matériau de construction
- ou encore l'anticipation, dès la phase de conception, de la maintenance future de l'ouvrage.

La prochaine étape de certification sera l'audit de réalisation à l'achèvement des travaux début 2024.

¹ Norme Française Haute Qualité Environnementale

A propos de la Métropole du Grand Paris :

La Métropole du Grand Paris est une intercommunalité, assise sur la zone dense urbaine continue, qui regroupe 131 communes. Créée par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et renforcée par la loi du 7 août 2015 de nouvelle organisation territoriale de la république, elle a vu le jour le 1^{er} janvier 2016. La Métropole du Grand Paris exerce les compétences suivantes :

- Développement et aménagement économique, social et culturel ;
- Protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie ;
- Aménagement de l'espace métropolitain ;
- Politique locale de l'habitat ;
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

A propos du groupement SIMBALA:

La maîtrise d'ouvrage du projet du Centre Aquatique de Saint-Denis et de son franchissement piéton est concédée par la Métropole du Grand Paris à la société de projet SIMBALA qui réunit autour de Bouygues Bâtiment Ile-de-France les sociétés récréa et Omnes.

Le groupement en charge de la conception, la construction et l'exploitation du futur centre aquatique de Saint-Denis, est mené par Bouygues Bâtiment Ile-de-France. Imaginé par les agences d'architecture VenhoevenCS et Ateliers 2/3/4/, le projet est réalisé par Bouygues Bâtiment Ile-de-France et le franchissement cycliste et piéton par Bouygues Travaux Publics. L'entreprise récréa est quant à elle chargée de l'exploitation et de l'animation de l'équipement pour une durée de 15 ans à l'issue des Jeux. Omnes portera majoritairement le financement privé du projet. Dalkia assurera la maintenance technique du bâtiment, qui bénéficiera de technologies de pointe pour relever le défi environnemental. 90 % des énergies utilisées sur le bâtiment seront des énergies renouvelables ou de récupération.

Contacts presse :

Métropole du Grand Paris : Amal Hmimed – amal.hmimed@metropolegrandparis.fr - 07 63 66 47 51

SIMBALA : Agence OXYGEN - Vivien Michelet / Carole Huet bouygues-bat-idf@oxygen-rp.com - 06 63 27 22 28/06 03 49 67 80/06 48 35 76 56